

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 12 Joumada I 1448

N° 131

23 Octobre 2026

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	3205
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	3205
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	3205
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	3211
Homologation de résolutions	3212
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	3213
Avis aux créanciers.....	3214
Convocations	
Sociétés anonymes	3216
Sociétés communautaires.....	3219
Autres sociétés	3219
Divers	
Avis au public.....	3220

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Réf : 857/2026

Date : 14/10/2026

Dénomination sociale : Société communautaire locale «ARDHNA»

Forme de la société : Locale

Montant du capital social souscrit : 5 000,00 D

Siège social : 12, Rue Mohamed Ali, Bou Salem

Objet social : Création et exploitation d'un projet agricole intégré destiné à la production végétale et animale ainsi qu'à la valorisation des produits agricoles.

Durée de la société : 70 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 27/08/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 500

Valeur nominale de la part : 10,00 D

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque de l'Habitat - Bou Salem (Agence régionale de l'établissement bancaire)

Délai de souscription : Du 15/10/2026 au 14/11/2026

Avantages spécifiques prévus dans les statuts types : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Oumaima Dridi : Délégation Bousselem, Gouvernorat JENDOUBA, Adresse Bousselem

Souad Dridi : Délégation Bousselem, Gouvernorat JENDOUBA, Adresse Bousselem

Jalel Dridi : Délégation Bousselem, Gouvernorat JENDOUBA, Adresse Bousselem.

2026403607SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA

(Groupe STB)

S.A au capital de 7.500.000 Dinars

Identifiant Unique : 0009091K

RC : B17361996 Tunis

Siège Social : 25, Avenue Jean Jaurès (3ème étage) - 1001 - Tunis

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2026 enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 29 avril 2026 sous le n°26802175 - quittance n°M033150 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 25/05/2026 sous le n° 2026P72333675, il a été décidé :

1) Lecture, examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2025.

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 et du rapport spécial sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4) Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

6) Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

7) Nomination d'un commissaire aux comptes pour un nouveau mandat de trois ans.

8) Pouvoirs.

2026403602SANB2

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société anonyme

Au capital de 320.000.000 dinars

Identifiant unique : N°123 L

Siège social : Avenue Mohamed V, Tunis

Par procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque Nationale Agricole relatif à l'exercice 2025 tenue le 30 avril 2026 et enregistré à la Recette des Finances Nelson Mandela le 20 mai 2026 sous le numéro de quittance 34113 ainsi que sous le numéro d'enregistrement 26702461 et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises sous le numéro de quittance 2026P47466370 en date du 18 juin 2026, il a été décidé d'approuver les états financiers consolidés et individuels de l'exercice comptable 2025, de donner quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre du même exercice et de nommer deux administrateurs.

2026403609SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Sis place évacuation Médenine Sud

Suivant un acte de vente en date du 21/9/2026 à Médenine et Enregistré à

la recette des finances Médenine
quittance N°M097142 le 07/10/2026
Kharchoufi Elfethi CIN n°05723608 a
vendu le fonds de commerce –
bijoutier - sis place évacuation
Médenine à Sghiri Aymen CIN
n°13432365 les oppositions auront
lieu auprès du fonds sus indiqué
durant les 20 jours qui suivent la
publication de cet avis au JORT
extrait de cette vente éditée au
Chourouk du 13/10/2026.

2026R03048FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé,
enregistré à la recette des finances de
Nouvelle Medina le 19/10/2026
quittance n°M081395 n°
d'enregistrement 26205085, Mr Kais
Khalfallah a vendu la totalité de son
fonds de commerce destiné pour
l'activité du café sis au 26 Avenue de
Paris Ben Arous avec tous ses
éléments corporels et incorporels à
Mr Abdelssallem Maatoug.

Les oppositions doivent être
déposées entre les mains de Maître
Aloui Mohamed Salaheddine à son
Etude 51 Avenue de France - Ben
Arous dans un délai de 20 Jours à
partir de la parution du présent avis
au JORT.

Le présent avis a également été
publié au quotidien Echourouk du
21/10/2026.

2026R03049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le
14/10/2026 enregistré à la recette des
finances de Manzel Bourguiba en
date du 16/10/2026, N° de quittance
M083918 N° d'enregistrement
26202890, Mr Nabil Ben Othmane
Lachheb en son nom personnel et au
nom des autres héritiers du défunt
Abdelmajid El Achhab, a vendu à Mr
Hammadi Ben Alaya Kabtni, La
totalité du fonds de commerce avec
tous ses éléments corporels et
incorporels, destiné pour tout
commerce, dans le local sis à
l'Avenue Habib Bourguiba Tinja.

Toutes les oppositions sont à recevoir
entre les mains de l'avocat Maître
Hela Bensalem à son bureau sis 23
Rue Mongi Slim Manzel Bourguiba
Bizerte, dans le délai de 20 jours à
partir de la date de la publication de
cet avis au J.O.R.T.

2026R03051FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le
12 octobre 2026 et enregistré à la
recette des finances Soliman - Nabeul
le 13/10/2026 (Reçu N°M063722)
(enregistrement N°26202634)
Madame Halima ISSAOUI (C.I.N
n°05568699) En vertu d'une
procurator conférée à Monsieur
Mongi Ben MABROUK (C.I.N
n°008758739) a vendu la totalité du
fonds de commerce à Monsieur
Ayhem DAIKHI (C.I.N n°14417644)
exploité "Café" Situé 15 Route
Solimar Cité Ward Al-Rimel Soliman -
Nabeul, RNE - Identifiant Unique N° :
1537531/L avec tous ses éléments
corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée
entre les mains de Monsieur Mongi
Ben MABROUK à son adresse 13,
rue de la Mer Méditerranée, Nozhat
Al-Soltane, Borj Cedria Nabeul dans
un délai de 20 jours à compter de la
date de parution de cette publication
au JORT.

Cette annonce a été publiée aux
Journaux Alchourouk et Le Quotidien
datés le 21/10/2026.

2026R03053FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé,
enregistré à la recette des finances
Mourouj le 12/10/2026 quittance
n°M080844 n° d'enregistrement
26204372, Mme Rokaya Bouchiba a
vendu la totalité de son fonds de
commerce sis à l'Avenue du Martyrs
n°177 - Cité des jardins Mourouj 03
Ben Arous avec tous ses éléments
corporels et incorporels destiné à la
vente des Fruits Secs à Mme
Mabrouka Hamdaoui demeurant à
Bhira Bni Khedache - Médenine.

Toute opposition doit être signifiée à
l'acquéreuse à son adresse sus
indiquée dans un délai de 20 jours à
partir de la parution du présent avis
au JORT.

Le présent avis a également été
publié au quotidien Echourouk du
21/10/2026.

2026R03057FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette
des finances Fouchana en date du
16/10/2026 de quittance N°M105003
d'enregistrement N°26204738, Mr
Tawfik Ben Mouldi Ben Mokhtar Bou
Afar a vendu à Mr Marwen Ben Amar
Ben Mohamed Marzouk, la totalité du
fonds de commerce avec tous ses
éléments corporels et incorporels, sis
à la Route Régionale Numéro C39
Dans Le Village d'Al-Manayichiya
Fouchana Ben Arous exploité Station-
service automobile.

Les oppositions seront reçues entre
les mains de Maître Racha Hechmi,
l'avocat à la cour d'Appel, à son
bureau sis Résid. Kéhia 3, Rez-de-
chaussée, Bur. N°2, Chouchet Radés
Ben Arous, dans un délai de vingt
(20) jours à compter de la date de
publication du présent avis au Journal
Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au
journal QUOTIDIEN le 22/10/2026.

2026R03068FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation rédigé le
31/08/2024 enregistré à la recette des
finances de Mornag sous le
n°M0707724 M. Sami Ouerfelli donne
à son fils Oussema Ouerfelli la totalité
du fonds de commerce avec tous ses
éléments corporels et incorporels
exploité pour tout commerce, sis
Zaouia Mornag Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir
à l'adresse du donataire sis Zaouia
Mornag.

Dans le délai de 20 jours à partir de la
date de la publication de cet avis au
J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux ACHOUROUK et LE QUOTIDIEN le 21/10/2026.
2026R03071FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 06/10/2026 enregistré à la recette des finances du Mourouj en date du 06/10/2026, N° de quittance M079511 N° d'enregistrement 26204248, Mme Salma Yahiaoui a vendu à Mme Chaima Bouziri, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné pour coiffure, parfumerie et accessoires, dans le local sis N°01 Avenue de La Liberté Mourouj1 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 23/10/2026.

2026R03074FCCC2

Avenant

Par l'avenant, entre Mme Farida Bint Salah Ben Mohamed Elouni, titulaire de la CIN n°03721522 et Mme Alimlej Bint El Hsin Ben Khlifa épouse El Bechir Ben Khlifa titulaire de la CIN n°09346539, enregistré à la recette des finances de Sousse le 21/09/2026 sous n°26902571 quittance n°M047236 relatif à l'acte de vente d'un fonds de commerce du salon de thé sis à Rue Essadek El Mkadam, Sahloul, Sousse publié le 08-09-2026 au JORT n°111 à page 2741, les valeurs des éléments du fonds de commerce sont rectifiées et deviennent 10000 dinars pour ceux incorporels et 40000 pour les corporels. Les oppositions se font entre les mains de la cédante Madame Farida Bint Salah Ben Mohamed Elouni résidente au numéro 81 Cité Al Manazeh, Al Kalaa Assoghra 4012 dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 22/10/2026.
2026S01407FCCC2

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Suivant statuts établis par acte s.s.p. en date du 30/07/2026 à Sousse, enregistrés à la recette des finances de Sousse, Rue du 3 Septembre 1934, le 28/09/2026, quittance n°M079956, enregistrement n°26702081, Monsieur Omar GAHBICHE, demeurant Rue Abdelhamid Sakka, Sousse, titulaire de la CIN n°09335130, a fait apport à la société «MAISON TOUT UN FROMAGE» S.A.R.L., au capital de 75.000 dinars, dont le siège social est sis à la Rue des Khalifes, Bouhsina, Sousse, matricule fiscal n°2003240T, de la totalité du fonds de commerce dénommé «Tout un Fromage», avec ses éléments corporels et incorporels, exploité Rue des Khalifes, Bouhsina, Sousse, et inscrit au RNE sous le n°1704118 K. Cet apport a été évalué à 60.000 dinars et rémunéré par l'attribution de 6.000 parts sociales. Les oppositions doivent être faites dans le délai légal de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis, entre les mains de Maître Mohamed Ali Bouraoui, avocat, ayant son cabinet Rue d'Algérie, 4000 Sousse.

Cet avis a été publié au journal quotidien «Echourouk» du 21/10/2026.

2026S01410FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 19/10/2026 et enregistré à la recette des finances de Kalaa Seghira le 19/10/2026 sous le n°26201855 quittance n°M042298 Mr Abedlaliz Ben Bechir Chouchane (CIN 02952883) a vendu à Mr Fathi Ben Mohamed bouraoui Gammoudi (CIN 02922529) la totalité du fonds de commerce exploité sous l'enseigne Drugstore spécialisé dans la vente de tabac et de fruits secs ainsi que de

produits similaires sis au local situé à l'avenue Habib Bourguiba à Kalaa Seghira et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être faites entre les mains du vendeur dont l'adresse du local du fonds de commerce sis au local situé à l'avenue Habib Bourguiba dans un délai de 20 jours à compter de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 23/10/2026.

2026S01411FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Selon l'acte de donation établi le 18-09-2026 par l'avocat maître Mouna Ben Khalfallah, Mr. Gouider yassine a transféré à la société «Espace Amoun de Commerce», SARL, l'ensemble des actifs du fonds de commerce situé à Route Ouardanine, M'saken, Sousse, destiné à la vente de tout produit. Les objections seront reçues au cabinet d'avocat Mouna Ben Khalfallah, sis place du 14 janvier, M'saken Sousse.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 23/10/2026.

2026S01414FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte en date du 27 août 2026, enregistré à la Recette des Finances El Mansoura - Kairouan le 02 septembre 2026, sous le reçu n° M074290, numéro d'enregistrement 26203679, Monsieur Mohsen Ben Ammar Dhoubi, agissant au nom et pour le compte de :

Monsieur Jawhar Ben Abdelwahed Trabelsi, en vertu d'une procuration dont la signature a été légalisée le 24 août 2026, enregistrée à la Recette des Finances El Khawarizmi Kairouan le 24 août 2026, sous le reçu n°M075575 ;

Et Madame Imen Bent Abdelwahed Ben Tijani trad en vertu d'une procuration établie par les notaires Jamel Al Ahmar et sarra oissaoui le 06 mai 2022 ;

A vendu pour Madame Mongia Bent Salah krichi, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local sis 43, Avenue Ibn El Jazzar, Cité El Jamaa, Kairouan, connu sous l'enseigne «Restaurant Piccolo Mondo».

Les oppositions seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans les journaux quotidiens, entre les mains de l'acquéreuse.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 19/9/2026.

2026S01416FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02 septembre 2026 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 17/09/2026 quittance n°M M088538, enregistrement n°26203469; la société Hbaeib et fils; SARL ; identifiant unique n°640780J, a vendu au profit AMK PARTNERS, société à responsabilité limitée en cours de constitution représentée par Mohamed Kallel CIN 08898691 et Amira Kacem CIN 08791407, la totalité du fonds de commerce pour restauration sans alcool et pizzeria sous la dénomination commerciale "LE RAFFINE" avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local appartenant à Bakitem BEN JMAAA sis à immeuble ELHANA ceinture Bouzaein avenue de l'environnement 3062 - Sfax Sud. Cet avis de vente est paru au journal Essabah du 01/10/2026 page 06.

Les oppositions seront adressées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT entre les mains de maître Sami Elleuch, avocat, immeuble centre marhaba B4-5, rue Taher Sfar 3000 Sfax.

2026X01436FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé en date du 19/10/2026 enregistré à la recette

des finances de Mahrés Sfax sous le numéro 26201487 Monsieur Walid Aouled Bou Ali a vendu à Monsieur Jawhar Hamed titulaire de CIN 11043988, la totalité d'un fonds de commerce d'un café de 1ère catégorie et pizzeria situé à la Route Habib Bourguiba Mahres Sfax.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse de fonds de commerce dans les délais légaux à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk le 21/10/2026.

2026X01437FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances gremda Sfax le 19/10/2026, sous le n°26204082, quittance n°M101497, la Sté eco Sfax lave RNE 1801978S a vendu la totalité du fonds de commerce qui consiste en un pressing sise à la rte de Gremda km 7, à MR YOSRI ABDENNADHER c.i.n 11119917.

Toute opposition doit être sous peine de nullité adressée à maître fathi jamoussi rue hafouz imm entilaka Sfax dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal "ESSABAH" du 22/10/2026 page 6.

2026X01439FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 29/09/2026 enregistré à la recette des finances chihia Sfax le 12/10/2026 n°26202217 quittance n°M056459 Mme Dhouib Abir titulaire de CIN n°11038830 a vendu la totalité du fonds de commerce situé à la route teniour km 6 Sfax avec ses éléments corporels et incorporels à saad allah hakim.

Aura lieu au siège du fonds de commerce mentionné ci-dessus, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh le 21/10/2026 page 6.

2026X01440FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé du 14/09/2026 enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 05/10/2026 sous N°26204325 Quittance n°M107107 Mr OMAR Mallek a vendu à la société ZANIMALIA, SARL, MF : 1905645X tout le fonds de commerce consistant en un local ayant pour objet la vente de matériaux des animaux de compagnie sis à la Route de Teniour km 2 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues chez l'acheteur au local sis à la Route de Teniour km 2 Sfax dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Un avis a été déjà inséré au journal ECHOUROUK le 21/10/2026.

2026X01441FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSG en date du 8/10/2026 enregistré à la R.F Raoued le 12/10/2026 reçu n°M122791 enregistrement n°26205340, M. Ali Ferjani Harabi a vendu à Mr Habib Hzami le F.D sis, route de Raoued - Jaafar, Klm 6, Av. Wadi kayat, Ariana-Nord avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié sur les journaux Echourouk et le Quotidien du 21/10/2026.

Les oppositions sont recevables entre les mains du vendeur à l'adresse du F.C. après les délais légaux de la publication au JORT.

2026403598FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp en date du 12/10/2026 enregistré à la recette des finances rue el jazira le 16/10/2026, sous le n°26302682 quittance n°063873, Mr

kamel ben ahmed ben salah issaoui, domicilié à rue jebel -tajerouine le Kef, a vendu à Mr Wissem ben chafiaa ben bechir mosbehi domicilié à 199 division beem -cité elkssar - mohamadia -ben arous, titulaire de la carte d'identité nationale n°07216455 du 05/02/2026, tout le fonds de commerce (activité commerciale) sis au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 12, rue El Mahrouk avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce vendu, pendant 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT. Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Chourouk le 21/10/2026.

2026403606FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 14/10/2026, enregistré à la recette des finances de Rue Eljazira en date du 14/10/2026, quittance numéro M063634, enregistrement numéro 26202675, Mr Khaled Ben Hassine Ben Mohamed DHERIF a vendu à Mr Hamed Ben Mohamed Ben Abdallah ABDELLAOUI le fonds de commerce exploité dans le local à usage commercial sis au N°153 rue Sabaghine Tunis, destiné à usage de tout commerce, d'une superficie totale de 31 m². Les éventuelles oppositions seront reçues par Mr Hamed Ben Mohamed Ben Abdallah ABDELLAOUI demeurant au N°153 rue Sabaghine Tunis, et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «LE QUOTIDIEN» en date du 23/10/2026.

2026403608FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 16/10/2026 enregistré à la recette des finances à Dar Chaabène NABEUL le 16/10/2026 sous enregistrement n°26203233, quittance n°M063925,

Mr IBRAHIM AOUNALLAH C.I.N n° 09832040, RNE 1893570/D Demeurent à Bir Challouf Nabeul ,a vendu à Mr JIHED BOUKHRIS C.I.N n°05938941, demeurent au 313 rue el wehda Gabès, l'intégralité du fonds de commerce (Salon de thé El ZITOUNA) avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local situé à l'avenue Abdallah Ben Farhat Dar Chaabène Fehri Nabeul RNF 1893570/D, d'un prix global de Trente Six Mille dinars (36.000.000).

Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître ACHRAF AOUNALLAH, avocat sis au 9 rue du théâtre Nabeul et ce dans les vingt jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Un extrait de la vente a été publié au journal quotidien LA PRESSE et ELSAHAFA du 22/10/2026.

2026403613FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 07/10/2026 enregistré à la recette des finances Avenue de France NABEUL le 09/10/2026 sous enregistrement n°26204740, quittance n°M073451, Mme HANEN SELMEN, carte d'identité n°06428893/ R.N.E 1270664W demeurent à rue Mohamed Kedidi Nabeul, a vendu à Mr MOHAMED AMINE AOUADNI carte d'identité n°09803375, demeurent à dar Chaabène Fehri Nabeul l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local situé à l'avenue Habib Karma n°6 Nabeul RNE 1270664W; d'un prix global de Neuf Mille dinars (9.000.000).

Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître ACHRAF AOUNALLAH, avocat sis au 9 rue du théâtre Nabeul et ce dans les vingt jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Un extrait de la vente a été publié aux journaux quotidiens "LA PRESSE et ELSAHAFA" du 22/10/2026.

2026403614FCCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte, enregistré à la recette des finances de Grombalia, le 13/10/2025 sous quittance n°M105902, enregistrement n°26204641, Mme Imen Ouerchefani c.i.n n°06338446, Mme Hneïda Ouerchefani, c.i.n n°06292837, Mme Abir Ouerchefani c.i.n n°06383140, Mme Houda Ouerchefani c.i.n n°06283153, Mme Fatma Mosdek, c.i.n n°01687723, M. Mohamed Ahmed Ouerchefani c.i.n n°06342097, ont cédé à : Mme Farah Zahaf c.i.n n°15353336, le fonds de commerce destiné à la vente des vêtements prêt-à-porter, sis et exploité à l'Avenue de la République, Immeuble Ben Slimane, 8030 Grombalia, sous MF n°0907793 K/. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans un délai légal à compter de la publication au J.O.R.T, au cabinet de Mme Jawaher Chakroun, séquestre nommé de commun accord, ayant élu domicile au 41 rue Bab-Mnara, où domicile a été élu à cet effet.

Publier au journal la Presse le 15/10/2026.

2026403615FCCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un Fonds de Commerce, enregistré à la Recette des Finances Cité Administrative Ariana le 21/10/2026 sous le n°26206413 quittance n°118261, Mr Firas Ben Arbi Dridi CIN n°05486497 a vendu à Mr Amin Chaftar, CIN n°14557255 le Fonds de Commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, et sis au Local Commercial n°2 et 3 Rez-de-chaussée - 81 Rue de l'Environnement - Borj Louzir sur la Route Expresse n°8, Ariana, et destiné à l'activité de commerce.

Les oppositions doivent être remises entre les mains du nouveau propriétaire à l'adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN le 23/10/2026.

2026403619FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Mégrine le 08 juin 2026 sous le numéro 26204475 quittance n°1049924. Mr. Ahmed Ghrissi a vendu tout le fonds de commerce sis au 60 bis Avenue Habib Bourguiba - Mégrine, pour l'exercice de l'activité commerciale (Restauration) à Mr. Makram Bahri.

Toute opposition devra se faire à l'adresse du fonds de commerce pendant 20 jours de la date de la publication de cet avis au JORT.

Une annonce a été faite au journal Chourouk p.8 et au journal le Quotidien p.17 en date du 03 octobre 2026.

2026403624FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

Par acte sous seing privé signé le 28 Septembre 2026 enregistré à la recette des finances de Menzel jemil le 1 octobre 2026 sous le n°26301518, quittance n°M058368, M. Mouyed Lahmar a loué à M. Mounir Neffati sous forme de gérance libre un fonds de commerce consistant en un restaurant avec tous ses élément corporels et incorporels sis à rue la plage El Baali Menzel Jemil pour une durée de deux ans renouvelables du 01/09/2026 au 31/08/2027.

Les oppositions sont reçues auprès du locataire gérant au siège du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et Le Quotidien daté le 20/10/2026.

2026R03052FCCC3

Location d'un fonds de commerce

"Gérance Libre"

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 24/04/2026, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 02/06/2026 sous n°26301840 Quittance N°M002227, Mr Ali KARAWLI, titulaire de la CIN n°00514257, a loué à la société «Jardin des Trésors» Suarl, représentée par sa gérante Mme Zeineb BEN RAYANA ép Taieb Jamel Eddine, titulaire de la CIN n°09339473, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Jardin d'enfant et garderie dénommé «Jardin El Kounouz», sis Rue Béchir Tarmiz n°4 - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 5 ans renouvelables du 01/06/2026 au 31/05/2031. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 20/10/2026.

2026S01409FCCC3

Résiliation de contrat de location de fonds de commerce

En dessous du contrat signé le 14/10/2026 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 14/10/2026 n° de quittance 81637 sous le numéro d'enregistrement 2630699 Madame Dhekra Harbach - tunisienne titulaire de la C.I.N n°08289200 délivrée le 28/01/2022 - domiciliée à Rue Taieb Mheri Ksour, a résilié le contrat de location de fonds de commerce loué pour le compte de monsieur Sassi Harbach concernant tout le fonds de commerce exercé dans le local situé à rue Habib Bourguiba Mahdia et ce par l'acte de résiliation de contrat de fonds de commerce signé entre madame Dhekra Harbach et monsieur Lassaad Ben Mohamed pour le compte de monsieur sassi Harbach par la procuration en date du 17/09/2026.

Cette annonce a été publiée au journal «ECHOUROUK» le 23/10/2026.

2026S01415FCCC3

Résiliation de la vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 01/07/2026 et enregistré à la recette des finances Akouda le 16/10/2026 Enregistrement n°26202216 et Quittance n°M043128, Mr Abdel Hakim Benour et M. Bilal Bouker ont convenu de résilier le contrat de vente du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels exploité dans le local situé sur la route touristique Oulad Soukair, Chott Mariem - Sousse, ayant pour objet la vente du tabac, journaux et fruits secs, conclu entre eux le 27/06/2022 et enregistré à la recette des finances Akouda le 06/07/2022 Quittance n°M026493 et enregistrement n°22201483. Les deux parties ont élu domicile le cabinet Maître Maher Diouani Avocat auprès de la cour de cassation, situé à Rue Ibn Al-jazzar, immeuble Dar Al-Hamd - Sousse, pour recevoir les oppositions dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de parution du présent avis.

Le contenu de cette annonce a été publié dans le journal Chourouk n° IP0326/01175 du 21/10/2026.

2026S01417FCCC3

Contrat de gérance libre

En vertu d'un contrat de gestion libre enregistré à la recette des finances avenue de la République de Sidi Bouzid le 17 Septembre 2026 Quittance N°M098327 sous le N° d'enregistrement 2626310192.

Société El Mazera titulaire de matricule fiscal n°0035723T, située au siège social à société poulina sur la route principale n°1 km12 Ezzahra Ben Arous représentée par son directeur général SASSI Nawfel; Donne en gérance libre son local situé à Rue Houssine Bouziane devant coiffeur à Sidi Bouzid destiné à la vente des viandes de volailles et

leurs dérivés au profit de la société Maysoun volaille ayant le matricule fiscal n°1646831D situé à la Rue Ibn Chabbat Sidi Bouzid Ouest représenté par DHAOUI yasine.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du vendredi 23 octobre 2026 sous numéro IP0426/01567 et au journal le Quotidien du vendredi 23 octobre 2026 sous numéro IP0426/01567.

2026X01442FCCCC

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location du fonds de commerce enregistré à la recette des finances Rue Eljazira le 12/02/2026 N° d'enregistrement 26300388. MR NAOUFEL BEN GHORBEL CIN 0475136 a loué en gérance libre à la Société CHEBI DE COMMERCE BIJOUTERIE (MF : 1911619H) représentée par Mr Ibrahim Chebi tout le fonds de commerce destiné à la vente des articles d'artisanat, situé à Jemaa Zitouna, Tunisie, pour une durée d'un an à partir du 15/02/2026

Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk le 21 octobre 2026.

2026403601FCCCC

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6 octobre 2026, enregistré à la recette des finances de Borj louzir le 12 octobre 2026, sous le numéro 26363786, quittance n°M075108, Madame Rabia Ben Salah, titulaire de la carte d'identité nationale n°08335556, a donné en location à la société Youma Gros, MF : 2004059D, la totalité du fonds de commerce, relatif au local sis au 48, rue Abderrahmane Mami, Borj Louzir, Ariana, destiné à l'exercice de l'activité de commerce de produits alimentaires et de produits de nettoyage, et ce, pour une durée d'une année.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Chourouk et Le Quotidien le 22/10/2026.

2026403603FCCCC

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la Recette des finances de La Goulette en date du 6 octobre 2026, sous, le reçu n°106795 et le numéro d'enregistrement 26308032, Monsieur Moncef KARA BORN I a donné en location à Madame Amna KARA BORN I l'intégralité du fonds de commerce lui appartenant, destiné à l'exercice de toutes sortes d'activités commerciales, sis au 56, avenue Khaled Ibn El Walid, cité Ettayeb, El Mnhiri, Laouina, Tunis.

La présente annonce a été publiée dans le journal Assabah en date du 12 octobre 2026.

2026403618FCCCC

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location de fonds de commerce en date du 11/09/2026, enregistré à la Recette des Finances de La Goulette le 24/09/2026, sous le numéro 26307725, quittance n°M01147, Madame Takwa Bent Taieb Ghanmi a donné en location gérance libre à Monsieur Ahmed Ben Abdelwahab Hamrouni, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que magasin de vente de vêtements, de chaussures et d'articles en cuir, sis au n°07, avenue Mongi Slim, cité Taïeb Mhiri, Aouina, La Marsa, Tunis pour une durée de trois (3) ans renouvelables à compter du 01/10/2026.

Les oppositions sont reçues à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans le journal Assabah en date du 20/10/2026.

2026403623FCCCC

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

CONSTITUTION GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE AL KARAMA A OM ZITOUNA

**ADRESSE : OM ZITOUNA RAS EL
OUED TATAOUINE 3200**

SELON RECIPICE N°46 DU
19/04/2019 ET NOTE DE CRDA
TATAOUINE N°3976 DU 21/10/2026.

Il est constitué un groupement de
développement :

DENOMINATION : GROUPEMENT
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
AL KARAMA A OM ZITOUNA.

SIEGE SOCIAL : OM ZITOUNA RAS
EL OUED GOUVERNORAT
TATAOUINE 3200.

OBJET : PROTEGER LES
RESSOURCES NATURELLES DANS
LA ZONE D'INTERVENTION ET
RATIONALISER LEUR UTILISATION.

DUREE : 99 ans

PRESIDENT DE CONSEIL : MR
BELGACEM BEN ALI KHAMIRA est
nommé président de conseil de
groupement.

TRESORIER : MR OMAR RIH est
nommé Trésorier de groupement.

2026R03061APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association
Fitness ellipse

Lieu : Salle des sports individuels Cité
Essaada Ghardimaou.

Objectifs :

Former et encadrer les jeunes, les
encourager, développer leurs
capacités physiques et techniques, et
les hisser aux plus hauts niveaux
sportifs et éthiques. Nous nous
engageons également à participer
aux diverses compétitions sportives
placées sous l'égide de la Fédération
Tunisienne de Culturisme.

Spécialités : Culturisme et fitness.

Membre :

- Président : Helmi Houili

- Trésorière : Basma Houiji

- Secrétaire générale : Jihene
Naghmouchi.

2026R03066APSF1

Constitution d'une association sportive

1. Nom de l'association : Association Avenir du Handball manouba

2. Siège de l'association : Avenue Habib Achour, Complexe sportif de Manouba.

3. Objectifs de l'association :

L'association a pour objectifs de former et d'encadrer les jeunes, de les encourager et de développer leurs capacités physiques et techniques, afin de les conduire vers les plus hauts niveaux sportifs et moraux.

Elle s'engage également à participer aux différentes compétitions sportives organisées sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Handball, auprès de laquelle elle est affiliée.

4. Activité de l'association : Handball.

5. Membres du bureau directeur :

Présidente : Ibtissem Belhaj Khadhar
Trésorière : Dorra Khiari

Secrétaire générale : Ghazi Ferchichi.
2026R03073APSF1

Constitution d'une association

Il a été constitué une section de l'association étrangère :

Dénomination : «Union des producteurs agricoles pour le développement International Tunisie». UPA DI TUNISIE

Siège social : 02 bis, rue de l'Argentine, immeuble Argentina, 3ème étage, appartement B3-1, CP 1002, Tunis.

Objet :

1. Contribuer au développement des projets de coopération internationale dans le domaine agricole, en collaboration avec les autorités administratives concernées.

2. Mettre en œuvre des programmes et des initiatives visant à développer le secteur agricole et à renforcer les capacités des représentants, conformément à la réglementation en vigueur.

3. Contribuer à l'échange d'expériences et de savoir-faire avec les structures et institutions nationales et internationales actives dans le même domaine.

4. Organiser des séminaires, des ateliers et des rencontres scientifiques en lien avec les objectifs de l'association.

5. L'association exercera ses activités sous la supervision des autorités administratives et juridiques compétentes, et notamment du ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, conformément à la législation en vigueur de la République Tunisienne. Les moyens de réalisation de ces objectifs consistent notamment à conclure tous les accords, signer tous les contrats ou coopérer par d'autres moyens avec toute personne, tout groupe ou toute institution, en Tunisie ou à l'étranger, intéressée à la réalisation de ces projets.

Présidente : Ilhem Messaoudi
Secrétaire général : Semah Tlili
Trésorier : Adnen Mehdi Zbiss.

2026403604APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence DARINE

Rue Samson Jardin de Carthage n°6 - C.P. 1090

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13-09-2026, enregistré à la Recette des Finances de la Goulette sous le n°26700007, et quittance n°106547, et ce suite au défaut de quorum légal lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29-08-2026.

Il a été décidé ce qui suit :

* Approbation des rapports moral et financier.

* Réélection du bureau du Syndicat, qui désormais se compose comme suit :

- Wahid Toujani : Président
- Mohamed Khalil Hammoudia : Trésorier
- Chiheb Zouaoui : Secrétaire général
- Ramzi Farhat : Membre
- Mohamed Aymen Guiza : Membre
- Amin Allah Menai : Membre
- Selim ben Rejeb : Membre.
2026R03065APSF2

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ORGANISATION ARABE DE LA FAMILLE

Lieu : Tunis - Salle de réunion "Mouna Jeribi", au ministère de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées.

Le jeudi 19 juin 2025, l'Assemblée générale extraordinaire de l'Organisation arabe de la Famille s'est tenue à Tunis, en présence des représentants des pays membres, afin d'examiner les questions organisationnelles relatives au fonctionnement de l'Organisation et au renforcement de ses structures administratives, ainsi qu'à la nomination d'une nouvelle Secrétaire générale et d'un nouveau Trésorier de l'Organisation.

A l'issue des délibérations, les décisions suivantes ont été adoptées :

1. Nomination de Mme Hédia El Aoud Bahloul au poste de Secrétaire générale de l'Organisation arabe de la Famille.

2. Nomination de M. Mohamed Doraa au poste de Trésorier de l'Organisation.

Les participants ont souligné l'importance de poursuivre les efforts de coopération et de coordination entre les états membres, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Organisation et la réalisation de ses objectifs au service de la famille arabe.

L'assemblée a été clôturée en réaffirmant la nécessité de mettre en œuvre les décisions adoptées et de renforcer les activités de l'Organisation.

Et enregistré à la recette des finances Habib Thameur - Tunis, sous le n°25803167, quittance n°M059595 du 13-11-2025.

2026R03067APSF2

RESIDENCE PRESTIGE - SOUSSE

Titre foncier n°109319

RESUME DE L'ASSEMBLEE GENERALE

16 octobre 2026

L'Assemblée Générale des copropriétaires de la Résidence Prestige, titre foncier n°109319 Sousse, s'est tenue le 16 octobre 2026. Elle a procédé à l'élection du nouveau bureau du Syndic pour un mandat de deux ans (20262028). Le procès-verbal de cette Assemblée Générale a été enregistré auprès de la Recette des Finances de Trocadéro à Sousse, le 20 octobre 2026, sous le numéro 26802864.

Président : Taieb Lamine Ben Cheikh

Vice-président : Fawzi Taamallah

Secrétaire général : Fehmi Ben Hammouda

Trésorière : Hana Trigui.

Le nouveau bureau est chargé de la gestion administrative et financière de la résidence, de l'entretien des parties communes, du suivi des services de nettoyage, de gardiennage et de maintenance, ainsi que de l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale.

2026S01405APSF2

Syndicat uni des agents de douane de Tunis

Le quatrième congrès électif du Syndicat unifié des agents des douanes tunisiennes s'est tenu les 17 et 18 octobre 2026 à Monastir, en présence des notaires Me Sarah Mouaddeb (épouse Noura) et Me Amani Zakhama. Au cours de ce congrès, Habib Habibi a été élu président du Bureau exécutif, au côté son premier vice-président Othmen hamdaoui et de son deuxième vice-présidents Adel dhouibi. Lotfi Triki a

été élu président du Bureau national, avec Mourad elhani comme premier vice-président et Nabil zoghلامي comme deuxième vice-président; Nizar Belhoul a été élu secrétaire général, avec l'appui d'un secrétaire général adjoint Sabri ghared. Par ailleurs, Houssine Sfar a été nommé trésorier et Kais jmili a été nommé trésorier adjoint, tandis que Zied Yahyaoui a été nommé trésorier et porte-parole officiel du syndicat.

2026403611APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

POURSUIVANT :

BANQUE TUNISO-KOWEITIEENNE, S.A, en la personne de son Représentant légal, demeurant 10 Bis, Avenue Mohamed V, TUNIS, IU : 012357/S, en sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE :

1- Mohamed Aymen Ben Hamed Ben Mahmoud BRAHEM, Titulaire de la CIN n°06842899,

2- Sonia Bent Ahmed Ben Hassan BDIRA, Titulaire de la CIN n°06860577.

3- Saida Bent Ameur Ben Salem BAKKAR, Titulaire de la CIN n°04088005.

Demeurants tous Avenue Farhat Hached Bembla MONASTIR.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam SOUSSE, MF 373 343 S

IMMEUBLE SAISI :

Les parts dans l'indivision du titre foncier n°60488 Monastir totalisant 4105,7145/9580 parts, revenants aux

parties saisies (2737,1435 revenant à Mohamed Aymen BRAHEM et son épouse et 1368,571 revenants à Saida BAKKAR).

Le bien consiste en un terrain agricole clôturé d'une superficie totale de 9580 m² planté de 33 oliviers 65 heuail, 16 figuiers, 14 grenadiers et 4 amandiers et contenant deux chambres et un poulailler situé sur la route bitumée Bembela Touza.

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION : Tribunal de Première Instance de Monastir le 25/11/2026 à partir de 9h.

MISE A PRIX :

2737,1435 parts revenant à Mohamed Aymen BRAHEM et son épouse : 63.172,872 Dinars 1368,571 parts revenants à Saida BAKKAR : 31.586,418 Dinars.

La totalité des parts mises en vente 4105,7145 parts : 94.759,290 Dinars. Avec les frais et honoraires taxés.

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2026S01406VEPA1

VENTE IMMOBILIERE

Etude Maître Ridha ABBES

Avocat à la Cassation

Imm. Saâdi, B7 - Menzah 4, Tunis 1004

Tél. : 71.236.422

Fax : 71.236.640

M.F : 081338YAP000

Poursuivante : Société Arab Tunisian Lease (ATL), S.A, ayant son siège social sis au Centre Urbain Nord, Imm. Ennour, Tunis Mahrajène 1082, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°492439 N.

Contre : M. Zouheir BEN REGUAYA, gérant de société (en sa qualité de caution hypothécaire et caution solidaire des dettes de la société SAMA Médical), CIN n°05100750, ayant pour adresse celle mentionnée dans l'acte de l'aval (18, rue Sidi Hassan, 2046 La Marsa, Tunis), celle

du siège social de la société Sama Médical indiquée dans le contrat de Leasing (Complexe médical Kammoun, Ennasr 2, 2037 Ariana), ainsi que celle située au 10, rue Abderrahmane Azzam, B 43, 4ème étage, Montplaisir, Tunis (telle que stipulée dans l'avenant au contrat de Leasing).

Avocat poursuivant : Maître Ridha ABBES, avocat à la cassation, Imm. Saâdi, B7 Menzah 4, Tunis 1004.

L'immeuble à vendre : objet du TF n°5548865 Nabeul, dénommé «Cité Abou Malek», situé près de la plage de Dar chaabane El Fehri, en face de la station de pompage de l'office national de l'assainissement d'une distance de 100 m de la plage à l'intérieur d'une zone sauvegarde au secteur d'El Fehri, délégation de Dar chaabane Al Fehri, gouvernorat de Nabeul, sa superficie totale est de 23 ares et 44 centiares (2344 m²) et divisée en 2344 parts, comprenant une parcelle agricole en trapèze composée du numéro de parcelle A1188 du plan de lotissement du TF n°518277 Tunis, le bien est délimité au sud par les lots n° A1182 et n° A1183, à l'ouest par le lot n° A1184, au nord par un chemin agricole, et à l'Est, en partie par le lot n° A1180 et pour le reste par une route menant à la plage.

Les charges : l'objet de l'adjudication est grevé de charge suivante : hypothèque volontaire de 100 Mille dinars sur la totalité du bien au profit de l'ATB inscrite en date du 29/09/2014 dépôt Nabeul volume 02/14 n°3968.

Mise à prix : 210.960,000 DT plus les frais de justice et les honoraires d'avocat.

Date et lieu de la vente : le Lundi 30/11/2026 à partir de 9 H du matin devant le Tribunal de 1ère Instance de Nabeul.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine, tout intéressé doit consigner au moins le 1/3 de la mise à prix, tout étranger doit obtenir l'autorisation du gouverneur.

2026403573VEPA1

Avis aux créanciers

JUGEMENT DE TUTELLE

En vertu de la requête notifiée par l'intermédiaire de Maître Karim Boulasbaa (affaire n°5307), le tribunal a statué en première instance en nommant la demanderesse, Hayet bent Hedi ounallah, en qualité de tutrice sa sœur, Fatma bent Hedi ounallah, pour l'administration de ses affaires et la gestion de ses biens conformément à la loi. Afin de gérer ses biens et de veiller à ses intérêts de la manière la plus complète. Le tribunal a en outre ordonné au greffe de remettre une copie de la teneur du présent jugement au Parquet (Procureur de la République) et a autorisé la publication de ladite teneur au Journal Officiel de la République Tunisienne, les frais de justice restant à la charge de la partie qui les a avancés.

2026R03054VEPA2

Ouverture de règlement judiciaire

SOCIETE DE GESTION ET DE PROMOTION IMMOBILIERE DE LOISIR

SOCIETE ANONYME

RESIDENCE JARDINS TOUMANA - ZONE TOURISTIQUE MIDOUN 4116 - DJERBA MIDOUN

IDENTIFIANT UNIQUE : 0024767X

Identifiant Fiscal : 0024767XAM000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 155216 - 16

Suivant décision du Président du Tribunal de Première Instance de Djerba en date du 14/10/2026, il a été décidé ce qui suit :

1- L'autorisation de l'ouverture des procédures de règlement judiciaire concernant la Société de Gestion et de Promotion Immobilière de Loisir en la personne de son représentant légal;

2- L'ouverture d'une période d'observation ne dépassant pas neuf mois, renouvelable une seule fois (le cas échéant) pour une période ne dépassant pas trois mois;

3- La désignation de Madame Oumaima ENNAMOUCHI juge-commissaire et de Monsieur Mohamed Ali GANTRI administrateur judiciaire;

4- La date de cessation des paiements est fixée au 14/10/2026 ;

5- La suspension de toute procédure d'exécution tendant au recouvrement des dettes antérieures à la période d'observation ou à la récupération des meubles ou immeubles suite au défaut de paiement des dettes, ainsi que la suspension du cours de tous les intérêts et pénalités de retard et des délais de déchéance durant la période d'observation et pour une durée ne dépassant pas, dans tous les cas, douze mois;

6- Le greffe du tribunal est chargé d'accomplir les procédures légales, dont l'inscription de la teneur de cette décision au Registre National des Entreprises et sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne aux frais de la société requérante;

7- L'autorisation de transmettre une copie de cette décision à la Commission de Suivi des Entreprises Economiques pour information.

De ce fait, les créanciers de la société sont invités à procéder à l'inscription de leurs créances auprès de l'administrateur judiciaire et ce par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

L'administrateur judiciaire Mohamed Ali GANTRI, Avenue Farhat HACHED - Immeuble JABOU 4ème étage Bureau n°402 ZARZIS 4170 (téléphone : 53 218 147)

Avec la production de tous les justificatifs de la nature de leurs créances et de leurs valeurs et, éventuellement, des sûretés qui les garantissent, et ce dans les délais légaux à partir de la date de publication de cette décision au Journal Officiel.

2026R03064VEPA2

Avis aux créanciers

Décision de prorogation d'un règlement amiable

Demandeur : Société Les Grands Couvoirs du Centre G.C.C. son gérant M. Taher TLILI

Identifiant unique : 0631248J

Siège social : Lessouda - Sidi Bouzid 9100

En vertu d'une décision de prorogation rendue par le Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid en date du 18 Septembre 2026, le Tribunal a décidé de proroger la période de surveillance du règlement amiable dans le dossier n°23, jusqu'à ce qu'intervienne une décision statuant sur l'adoption d'un programme de sauvetage sérieux, prenant en compte l'intérêt de la partie requérante du règlement ainsi que celui de l'ensemble des créanciers, et ce, immédiatement après l'expiration de la première période prévue par la décision de règlement amiable.

2026X01433VEPA2

Avis aux créanciers

Décision de prorogation d'un règlement amiable

Demandeur : Société Complexe Tlili de Production Avicole «CTPA» son PDG M. Taher TLILI

Identifiant unique : 1494195D

Siège social : Zone Industrielle - Sidi Bouzid 9100

En vertu d'une décision de prorogation rendue par le Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid en date du 18 Septembre 2026, le Tribunal a décidé de proroger la période de surveillance du règlement amiable dans le dossier n°24, jusqu'à ce qu'intervienne une décision statuant sur l'adoption d'un programme de sauvetage sérieux, prenant en compte l'intérêt de la partie requérante du règlement ainsi que celui de l'ensemble des créanciers, et ce, immédiatement après l'expiration de la première période prévue par la décision de règlement amiable.

2026X01434VEPA2

Avis aux créanciers

Décision de prorogation d'un règlement amiable

Demandeur : Société SAVICOLE son gérant M. Taher TLILI

Identifiant unique : 1126150Q

Siège social : Lessouda - Sidi Bouzid 9100

En vertu d'une décision de prorogation rendue par le Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid en date du 18 Septembre 2026, le Tribunal a décidé de proroger la période de surveillance du règlement amiable dans le dossier n°25, jusqu'à ce qu'intervienne une décision statuant sur l'adoption d'un programme de sauvetage sérieux, prenant en compte l'intérêt de la partie requérante du règlement ainsi que celui de l'ensemble des créanciers, et ce, immédiatement après l'expiration de la première période prévue par la décision de règlement amiable.

2026X01435VEPA2

Jugement des référés

En vertu de jugement des référés N°13538 du 26/01/2026 rendu par le président du Tribunal de première instance de Sidi Bouzid, Monsieur Faouzi Regaieg est nommé mandataire de justice des terrains agricoles des titres fonciers n°95853 et n°95854 sis à dhouibet nord délégation Aouled Haffouz de Sidi Bouzid. Les Créanciers sont invités à déposer leur titres de créances au siège de son bureau Av HABIB BOURGUIBA immeuble Essalem 5ème étage Sidi Bouzid dans un délai de 30 jours de la date de la parution de la présente annonce au JORT.

2026X01443VEPA2

Décision portant remplacement de l'administrateur judiciaire et prorogation de la période de règlement judiciaire

Société HAIDER DE TRANSPORT "SOUHATRA"

Siège social : Km 1 Route de Korba - Beni Khaled

IU : 0798115Q

Suivant décision du Tribunal de Première Instance de Grombalia en

date du 6 octobre 2026 et décision de prorogation de la période d'observation en date du 16 octobre 2026 dans le cadre du dossier de règlement judiciaire n°271.

- Il a été décidé de remplacer l'administrateur judiciaire Mr SLAH GUEDOUAR désigné dans le cadre de la procédure de règlement judiciaire de la société SO.HA.TRA N°271 par l'administrateur judiciaire Mr Chokri Hidri chargé de poursuivre les opérations de gestion de la société SO.HA.TRA titulaire de l'identifiant unique 0798115Q sous la supervision du juge contrôleur Mme Nour El Houda Ben Brahem.

- La prorogation de la période d'observation ouverte au bénéfice de la société, représentée par son représentant légal, pour une durée de trois mois, allant du 25 septembre 2026 au 24 décembre 2026, et ce, aux conditions suivantes :

La suspension des procédures d'exécution visant au recouvrement des créances.

L'arrêt du cours des intérêts et des pénalités de retard, ainsi que la suspension des délais de prescription.

La présentation d'un plan de redressement.

2026403610VEPA2

Changement et Nomination de liquidateur judiciaire

Société "Evla Tunisie"

RC : B159162000

En vertu de la décision datée du 14/07/2026 émise par son excellence le président de la chambre, de la Liquidation du Tribunal de Première Instance de Tunis dans l'affaire n°158, maître sihem khalfi a été remplacée par maître Najeh Sghaier entant que liquidateur de la société «Evla pour entreprendre l'achèvement des travaux de liquidation conformément à la loi et sous la tutelle de juge de liquidation.

Les créanciers présumés sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains du liquidateur sus-indiqué et ce dans un délai de 30 jours à partir de

la parution du présent avis dans son bureau sis au 14, Rue Ali Bach Hamba, 1er étage, Tunis.
2026403616VEPA2

REEMPLACEMENT D'UN SYNDIC DE FAILLITE

SOCIETE Business Sales et Purshasing "BSB"

I.U : 1265934Q

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère Instance de Tunis le 01/10/2026 sous le N°1005, il a été décidé de désigner Monsieur Adel GHLISS en qualité de syndic de faillite de la société Business Sale et Purshasing en remplacement de Mme Sihem KHALFI.

Pour toutes informations complémentaires contacter le bureau du syndic de faillite sis à la Rue d'Argentine, Imm Argentina, le Belvédère tel 21470591.

2026403622VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Advanced e-Technologies AeTECH

Société Anonyme

Au Capital Social de 2 223 334 dinars

Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0773418W

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e- Technologies AeTECH sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 12 Novembre 2026 à 11H au siège de l'entreprise sise au 03 Rue des Métiers la Charguia 2 et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du délai et du mode de convocation.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

- Nomination de deux administrateurs indépendants.

- Pouvoir en vue de formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage.

2026R03050SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

LA MEDITERRANEENNE DE SANTE

SA au Capital de 9.580.000,000 Dinars

Siège social : 37, Avenue Habib Bourguiba 2036 - La Soukra

IU RNE : 1360390P

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni en date du 21/10/2026 a décidé de convoquer Messieurs les actionnaires de la Clinique à l'Assemblée Générale Extraordinaire pour se réunir le mercredi 18/11/2026 à 9h au siège de la CEPEX sis au centre urbain nord et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la dissociation des postes de Président du Conseil d'administration et celui du Directeur Général conformément aux dispositions de l'article 215 de la loi 2019-47 et la modification des statuts.

2- Dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales et statuer sur l'avenir de la société.

3- Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

2026R03055SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES «SAH»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 84 015 979,000 D.T

SIEGE SOCIAL : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant Unique : 0492586Z

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES «SAH» SA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 26 Novembre 2026 à 10H00 au siège social de la Société sis au 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,

2- Augmentation de capital par incorporation de résultats reportés,

3- Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,

4- Modification corrélative des statuts,

5- Pouvoirs pour formalités.

2026R03056SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE INTER MAGHREB MEUBLES

SA au capital social de 5 484 360DT

Siège Social : Z.I Jendouba

Identifiant Unique : 0019229Q

Les actionnaires de la Société sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 13 Novembre 2026 à 16h00, aux bureaux de Maxula Bourse, sis l'Immeuble Regency, Rue Lac Léman, Les Berges du lac 1, 1053 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2025 ;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité ainsi que du rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées
 4. Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2025 et affectation du résultat;
 5. Quitus aux administrateurs
 6. Pouvoirs pour formalités.
- 2026R03062SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE INTER MAGHREB MEUBLES

SA au capital social de 5 484 360DT

Siège Social : Z.I Jendouba

Identifiant Unique : 0019229Q

Les actionnaires de la Société sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire le 13 Novembre 2026 à 17h00, aux bureaux de Maxula Bourse, sis l'Immeuble Regency, Rue Lac Léman, Les berges du lac 1, 1053 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des procédures et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social de la société et suppression des droits préférentiels de souscription.
3. Augmentation du capital social par apport en numéraire et suppression du droit préférentiel de souscription.
4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts.
5. Pouvoirs pour formalités.

2026R03063SANB3

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE BIOPLAST S.A

Société Anonyme

Au capital de 630.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Ghzala Lot 17

R.C : B043384-2006

M.F : 964712L/A/M/000

Le Conseil d'administration de la SOCIETE BIOPLAST sa informe les actionnaires de la Société que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le mardi 17 Novembre 2026 à 10 heures du matin au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur les exercices 2021, 2022, 2023, 2024, et 2025.
2. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022, 2023, 2024, et 2025.
3. Approbation des états financiers des exercices 2021, 2022, 2023, 2024, et 2025.
4. Quitus aux Administrateurs pour les exercices 2021, 2022, 2023, 2024, et 2025.
5. Affectation des résultats des exercices 2021, 2022, 2023, 2024, et 2025.
6. Nomination de commissaire au compte pour les exercices 2026, 2027, et 2028
7. Mise à jour de la liste des actionnaires suite au décès l'un des membres.

2026R03072SANB3

CONVOCATION

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

SA au capital de 23.063.300 Dinars

Matricule fiscal : 010168FAM000

Registre de commerce : B128771996

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le mercredi 25 novembre 2026 à 10 heures au siège, de la société SITEX, à Ksar Hellal avenue Habib Bourguiba, ou par vidéo conférence, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025.

3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2025.

4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2025.

7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2026.

8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2026.

9. Pouvoir pour les formalités.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

2026S01408SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Hôtelière et Touristique El Hana Hannibal Palace

SA au capital de 5.650.000 dinars

Port El Kantaoui - Sousse

MF : 28424 SAM 000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Hôtelière Et Touristique El Hana Hannibal Palace sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 21 novembre 2026 à 10h heures au siège social de la société sis à l'hôtel Hannibal Palace à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2025,
- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2025,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2025,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2025,
- Approbation des conventions réglementées, article 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.
- Affectation des résultats de l'exercice 2025,
- Fixation des jetons de présence,
- Quitus aux membres du conseil d'administration de l'exercice 2025,
- Délégation pour l'accomplissement des formalités.

2026S01413SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

AGROLIVA SA

Au capital social : 11 000 000 Dinars

Siège social : 37 Avenue Habib Maazoun 3000 Sfax

Identifiant Unique : 1267342E

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire prévu pour le Lundi 16 Novembre 2026 à partir de 10 heures au siège social de la société sis au 37 avenue Habib Maazoun 3000 Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Ratification du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes.
- 3) Pouvoirs pour formalités.

2026X01438SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE MISE EN VALEUR DES ILES DE KERKENAH

-SOMVIK SA-

Siège social : Grand hôtel Kerkennah, zone touristique Sidi Fredj, 3070 Iles Kerkennah, Sfax

Capital social : 450 000 DT

Identifiant unique : 0011337J

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE MISE EN VALEUR DES ILES DE KERKENAH - SOMVIK SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le Mercredi 18 novembre 2026 à 9h au siège du secrétariat général pour la gestion et la liquidation des biens confisqués sis au 32-34, avenue de Paris, Tunis, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Entérinement du retard constaté dans la tenue des assemblées générales.
- 2- Lecture des rapports de gestion pour les exercices 2018, 2019 et 2020.
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2018, 2019 et 2020.
- 4- Approbation des états financiers des exercices 2018, 2019 et 2020.
- 5- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 6- Affectation des résultats des exercices 2018, 2019 et 2020.
- 7- Désignation de commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.
- 8- Pouvoirs pour formalités légales.

2026403599SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Réunion extraordinaire

STAROIL

Société Anonyme

Au capital de 3.000.000 Dinars

Route de Sousse KM 13 2034 - EZ-ZAHRA

Identifiant unique : 0001898J

Les actionnaires de la société "STAROIL" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire

Réunie Extraordinairement qui se tiendra le 16/11/2026 à 12h00 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- 2) Modification de l'Affectation des résultats de l'exercice 2025,
- 3) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités requises par la loi.

2026403605SANB3

Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 16 novembre 2026

LA SOCIETE MENINX O.I.S

Société Anonyme

Au capital de 3.000.000 Dinars

SIEGE SOCIAL : N°5 rue de l'Energie Solaire (8612) Zone Industrielle Charguia 1

Identifiant Unique : 1271038D

Avis à tous les Actionnaires

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les Actionnaires de la Société MENINX O.I.S SA pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi, le 16 Novembre 2026 à 11h au siège social de la Société sis au N°5 rue de l'Energie Solaire (8612) Zone Industrielle Charguia 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire
2. Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028
3. Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société durant toute la période légale, et ce conformément aux dispositions des Statuts de la Société et du Code des Sociétés Commerciales.

2026403617SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ALTRAN TELNET CORPORATION S.A

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 19.507.140 DT

SIEGE SOCIAL : PARC TECHNOLOGIQUE D'EL GHAZALA, BLOC N°3, ROUTE DE RAOUED KM 3.5, ARIANA 2088

IDENTIFIANT UNIQUE : 1062046P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ALTRAN TELNET CORPORATION S.A, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 novembre 2026 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des états financiers et du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31/12/2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
3. Approbation des conventions réglementées;
4. Affectation du résultat;
5. Quitus aux Administrateurs;
6. Questions diverses.

2026403621SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE CIVILE DU 32 RUE CHARLES DE GAULLE

Siège Social : 15 bis Rue Ghandi TUNIS

Identifiant Unique : 0434103 R

Les associés de la société civile du 32 Rue Charles De Gaulle sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 11 Novembre 2026 à 9 H à l'immeuble STB 11ème étage : 25 Av Jean Jaurès Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des états financiers de la société pour l'exercice 2025 et lecture de rapport de gestion relatif au dit exercice ;
2. Approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;
3. Quitus au gérant de la société pour sa gestion durant les dits exercices ;
4. Affectation des résultats;
5. Proposition d'attribution d'une prime complémentaire au gérant;
6. Questions diverses.

2026403625SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Communautaire Locale "Chisour" de Kesra

Siège social : Zone Industrielle de Kesra

Matricule fiscal / RNE : 1917558/N - C 11159052025

Le Président du Conseil d'Administration de la Société Civile Locale "Chisour" de Kesra a l'honneur d'inviter l'ensemble des associés et actionnaires à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, qui se tiendra selon les modalités suivantes :

Date : Dimanche 08 novembre 2026

Heure : A 10h00 du matin

Lieu : Au siège de la Maison de la Culture de Kesra.

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport moral.
2. Approbation du rapport financier.
3. Approbation de la modification de l'activité principale de la société.
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
5. Questions diverses.

2026403620SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Mutuelle Al Ichrak»

M.F : 000/M/N/1878400/W

R.C : C51219622024

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Al Ichrak» invite tous les adhérents à faire part de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra le 13/11/2026 à 15H00 au siège social 13 Rue Hbib Thameur, 8020 SLIMAN afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Acceptation de nouveaux adhérents.

2026R03058SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Mutuelle Al Ichrak»

M.F : 000/M/N/1878400/W

R.C : C51219622024

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Allchrak» invite tous les adhérents à faire part de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra le 13/11/2026 à 15H30 au siège social 13 Rue Hbib Thameur, 8020 SLIMAN afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du capital social suite aux changements de la liste des adhésions.

2026R03059SODB3

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles

"Muscats de Kelibia" Menzel Yahia, Kelibia

IU : 0009903X

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Services

Agricoles "Muscats de Kélibia" sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société sis à Menzel Yahia, Kélibia, le mercredi 25 novembre 2026 à 10 heures, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2025

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2025

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers et quitus à donner aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats.

6/ Mise à jour de la liste des adhérents

7/ Fixation du montant du jeton de présence à allouer aux administrateurs.

Les documents comptables relatifs à l'exercice 2025 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2026R03060SODB3

CONVOCATION

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLES NEAPOLIS

STE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLES NEAPOLIS CITE DES ARTISANS - ZI - DAR CHAABEN EL FEHRI 8011 - NABEUL

M.F : 1572860B/N/P/000

La société mutuelle de Base de services agricoles Néapolis invite tous ses adhérents à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 9/11/2026 à 10 heures du matin au siège social situé à Cité des artisans Dar Chaaben Elfehri Nabeul.

Ordre du jour :

- Retrait d'un adhérent

- Election d'un membre du conseil d'administration.

2026R03069SODB3

CONVOCATION

STE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLES GHAZZA

M.F : 1856235G/P/N/000

AVENUE HABIB BOURGUIBA, BENI KHIYAR 8060 - NABEUL

La société mutuelle de Base de services agricoles GHAZZA invite tous ses adhérents à assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le 16/11/2026 à 10 heures du matin au siège social situé à l'avenue Habib Bourguiba, Beni Khiyar, Nabeul.

Ordre du jour :

- Acceptation d'un nouvel adhérent.

2026R03070SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice comptable 2025

Société mutuelle de base de services Agricoles EL AMAAL

Messieurs, les adhérents de la Société mutuelle de base de services agricoles EL AMAAL Kairouan sont prisés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2025 qui se tiendra le Mardi 17 novembre 2026 à 09h au siège social de la dite Société mutuelle (carrefour ELBATEN Kairouan) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Exclusion des adhérents.

2- demande d'excuses :

3- Lecture des rapports moraux et financiers de l'exercice 2025.

4- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2025.

5- Examen et approbation des rapports du conseil d'administration.

6- Quitus des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2025.

7- Questions diverses.

Les adhérents peuvent, à partir du 09 novembre 2026, consulter au siège de la société mutuelle les procès-verbaux du conseil d'administration, les états financiers ainsi que les

rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice comptable concerné.

2026S01412SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

En vertu de la demande de mise à jour n°81436 présentée au Tribunal Immobilier de Tunis le 17/10/2024, de la part de Maître Abir EL OUAER Avocate, au nom de Mr Ali MEJRI et ses consorts, visant à l'inscription de l'acte de vente manuscrit de signature légalisée le 23/05/1978 et enregistré à la Recette des Finances en date du 06/08/1981, en vertu duquel, Mr Chedli ben Mohamed ben Sadok KOUMI a vendu en faveur de Mr Abdelkarim ben Mahfoudh MEJRI, et Mr Ali ben Mahfoudh MEJRI, et Mr Rejab ben Mohamed Mahfoudh, une parcelle de terrain à usage de construction de superficie 316 m², extraite du titre n°99741, dont la part revenant à Mr Abdelkarim, est la moitié, l'autre moitié est en partage égal à moitié entre Mr Ali et Mr Rejab (79 m²), les sus nommés; et l'acte de vente manuscrit daté du 30/08/2024 de signature légalisée le 18 et 19 septembre 2024 et enregistré à la Recette des Finances en date du 19 septembre 2024, en vertu duquel Mr Ali ben Mahfoudh MEJRI a vendu en faveur de Mme Malika bent Khalifa ben Mohamed Mila, la totalité des 90 parts l'équivalent de 90 m², ce sont l'ensemble de ses parts dans le titre foncier n°22639 Manouba dans le titre foncier indiqué.

Attendu que la cinquième Chambre du Tribunal Immobilier de Tunis a rendu à l'audience du 25/09/2026 un jugement préparatoire stipulant la publication de la demande indiquée,

en deux quotidiens, dont l'un en Français et au Journal Officiel durant trois jours successifs avec mention, les frais seront supportés par les demandeurs.

Attendu selon ce qui précède, il est demandé à tout celui qui prétend avoir opposition de présenter une demande pour l'objet au Greffe du

Tribunal Immobilier dans un délai de deux mois de la date de la publication de cet avis.

2026403600 DIVD2

PERTE D'UN TITRE DE PROPRIETE

Je soussigné, Monsieur Mohamed Ayach KNOUZI, titulaire de la carte d'identité nationale n°03026269,

délivrée le 01/10/2013, demeurant à Echâbia, Tozeur, déclare avoir perdu le titre de propriété n°05/80, relatif au titre foncier n°000771 Tozeur, conformément au certificat de perte n°135, délivré par le Chef de poste de la Garde nationale el hadhar Tozeur le 21/10/2026.

2026403612DIVD2